

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

===*==*==*==*

COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL

Place Charles De Gaulle
50320 LA HAYE-PESNEL
TEL. 02 33 61 50 43

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 26 octobre 2022

Date Convocation L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six octobre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune
18.10.2022 régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr NAVARRET Alain, Maire

Date d'affichage 27.10.2022
Présents : Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS Adjoints, Mme LAUNAY, Mme LEGRAVEY, Mr LECHEVALLIER, Mme DOITEAU, MR ANNE, MR CHAPRON
Retard excusé : MME LEVILLAIN
Absents excusés : MME LEMATTE, MME LOISEL, LEPALLEC-MR ROSEL
Nombre de membre titulaires : 14
Nombre de membres présents : 10

N° Délibération 22-1010
Secrétaire : MR ANNE

Objet délibération TARIFS GITE BOIS MARIE PINOT à partir du 1 er janvier 2023

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location du gîte du Bois Marie Pinot – Hocquigny - à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Gîte pour 6 personnes (tarifs/semaine – tout compris) :

Location à la semaine obligatoire -Arrivée le samedi à 16 h 00 et départ le samedi à 10 h00

Haute saison : 518.00 €

Moyenne saison 400.00 €

Basse saison : 350.00 €

Saison intermédiaire : 400.00 €

De la Moyenne saison à la basse saison possibilité de 100 € / nuit réservation obligatoire arrivée 16 h00 départ à 10 h00

Forfait ménage :60.00€

Dans le cadre de la convention signée avec Manche Tourisme qui enregistre la réservation, une commission à hauteur de 13% de ces tarifs sera déduite du montant versé à la commune, dans le cadre du mandat « priorité de vente »

En cas de dégradation, la remise en état des lieux sera facturée aux locataires, si la caution de 200€ n'est pas suffisante pour couvrir les dégradations occasionnées.

Ainsi informé le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents.

Voix **Pour** Mr NAVARRET Alain, Maire, Mme GUESNON, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS Adjoints, Mme LAUNAY, Mme LEGRAVEY, Mr LECHEVALLIER, Mme DOITEAU, MR ANNE, MR CHAPRON

Contre
Abstention

-d'adopter les tarifs proposés.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Alain NAVARRET
Maire

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous - Préfecture et Publication ou Notification
Le 27/10/2022**



Accusé de réception en préfecture
050-215002379-20221027-DEL-22-1010-1-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022